

Roméo Phillion (ON)

Roméo Phillion a été reconnu coupable de meurtre en 1972. Des décennies plus tard, des éléments de preuve ont fait surface, incluant un rapport de police qui n'avait pas été présenté à la défense lors de la première instruction et qui appuyait l'alibi de M. Phillion. En 2003, AIDWYC a présenté une requête de Révision ministérielle incluant de tous nouveaux éléments de preuve. Après avoir passé près de 32 ans en prison, la cour d'Appel de l'Ontario a annulé sa condamnation et ordonné un nouveau procès. En 2010, les accusations contre Roméo Phillion sont retirées.



Steven Truscott (ON)

Steven Truscott a été condamné à mort en 1959 à l'âge de 14 ans pour le meurtre de Lynne Harper, 12 ans, à partir d'éléments de preuve douteux. En 2001, AIDWYC a présenté une requête de Révision ministérielle qui incluait de tous nouveaux éléments de preuve. En 2007, la Cour d'Appel de l'Ontario a acquitté Steven Truscott en se basant sur les nouveaux éléments de preuve et en concluant "que la condamnation de M. Truscott constituait une erreur judiciaire et devait être annulée."



Libérez la vérité

AIDWYC a Aussi Aidé à Innocenter :

- Robert Baltovich (Ont.), James Driskell (Man.), Anthony Hanemaayer (Ont.), Clayton Johnson (N.É.), David Milgaard (Sask.), Williams Mullins-Johnson (Ont.), Gregory Parsons (T.-N.-L.), Sherry Sherrett-Robinson (Ont.), Thomas Sophonow (Man.), Kyle Unger (Man.) et Erin Walsh (N.-B.)

Ces individus innocentés ont dans leur ensemble été incarcérés approximativement 147 ans pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.



COMMENT NOUS JOINDRE:

L'Association pour la défense des personnes injustement condamnées

111 Peter Street, Suite 408
 Toronto, Ontario M5V 2H1
 Canada

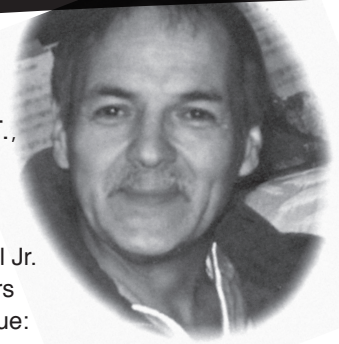
Téléphone:
 1-800-249-1329 ou 416-504-7500

Télécopieur: 416-203-9088

www.aidwyc.org

HOMAGE RENDU À:

Donald Marshall Jr.,
 Né le 13 Septembre 1953
 Décédé le 16 août 2009.



La cause de Donald Marshall Jr. est significative pour plusieurs raisons mais surtout parce que:

- Sa condamnation injustifiée a été la première cause du genre reconnue au Canada.
- Sa cause a accéléré la tenue de la première enquête relative aux condamnations injustifiées.
- Il a été la première personne à obtenir une indemnisation pour les dommages subis par suite d'une condamnation injustifiée.

Déclarer Donald Marshall innocent a donné l'espoir à un nombre incalculable d'autres personnes injustement condamnées qui languissaient dans des prisons canadiennes. Les personnes injustement condamnées qui ont suivi les pas de Donald seront à jamais redevables à son esprit indomptable, sa ténacité et son courage.

Donnez une Voix aux Personnes Injustement Condamnées



"Je savais que j'étais innocent, mes avocats savaient que j'étais innocent, mais il ne semblait pas que ça avait de l'importance."

- Guy Paul Morin

MISSION

AIDWYC est un organisme canadien sans but lucratif, formé de bénévoles qui se consacrent à prévenir et rectifier les condamnations injustifiées.

AIDWYC a deux vastes objectifs:

1. Participer à la révision et la correction d'affaires d'homicide liées à des condamnations injustifiées, et
2. Abolir les circonstances qui provoquent les erreurs judiciaires.

HISTORIQUE

AIDWYC est le successeur direct du Comité de Justice pour Guy Paul Morin, un groupe formé de bénévoles et intervenants qui ont uni leurs forces pour aider M. Morin après sa condamnation injustifiée pour meurtre. Après la libération définitive de M. Morin en 1993, ces bénévoles ont continué la lutte contre les condamnations injustifiées en se reconstituant sous l'appellation: Association pour la défense des personnes injustement condamnées. AIDWYC a été créé en mai 1993. Enfin, le grand nombre d'autres personnes injustement condamnées pour homicide avaient quelqu'un pour les appuyer.

WHAT CAN AIDWYC DO FOR YOU?

Tous ceux qui allèguent avoir été injustement condamnés ne sont pas innocents. AIDWYC défend uniquement les causes d'individus dont l'innocence est établie par des faits à la suite d'une enquête approfondie.

- AIDWYC va réviser et évaluer votre cas. Si votre innocence est établie, AIDWYC vous fournira une représentation juridique et vous appuiera dans vos efforts pour obtenir une exonération. AIDWYC vous offrira à vous et votre famille un appui vital pour vous aider à faire face au traumatisme d'une condamnation injustifiée.
- Actuellement, AIDWYC défend les causes d'une douzaine de personnes et révisé plus de 50 revendications d'innocence.

Quatre Canadiens INJUSTEMENT CONDAMNÉS

De gauche à droite: Steven Truscott, Ronald Dalton, David Milgaard, Gregory Parsons



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Le mandat principal d'AIDWYC est de réviser et d'appuyer les revendications d'innocence dans des affaires d'homicide. Toutefois, établir l'innocence d'individus n'élimine pas les circonstances qui entretiennent ces terribles erreurs judiciaires. AIDWYC intervient donc quant aux causes des condamnations injustifiées :

- En recommandant aux gouvernements des réformes du système juridique
- En sensibilisant le public relativement aux erreurs judiciaires
- En participant aux enquêtes publiques relatives aux condamnations injustifiées
- En intervenant dans des affaires judiciaires qui demandent la rectification d'un déni de justice

CAUSES PRINCIPALES DE CONDAMNATIONS INJUSTIFIÉES

Erreur sur la personne par des témoins oculaires
Mauvaise gestion de l'enquête par la police
Vision étroite des choses par la police
Inconduite de la poursuite
Représentation inefficace
Ressources inadéquates
Preuves scientifiques peu fiables
Fausses confessions
Informateurs de police dans les prisons
Preuves circonstancielles trompeuses
Juge partial

**Libérez
la vérité**